



ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT DANS SON ÉTAT ACTUEL

Informations générales

Adresse : **Rue Grande, 24
5555 Oizy**

Logement certifié comme : **Maison unifamiliale
4 façades libres**

Date de construction : **Avant ou en 1918**

Parcelle cadastrale : **91102A0310/00G000**

Date d'octroi du permis de bâtir : **Inconnue**

Référence du permis : **-**



Performance énergétique et indicateurs spécifiques



Performance de l'enveloppe

INSUFFISANTE



Performance des installations de chauffage

SATISFAISANTE



Performance des installations d'eau chaude sanitaire

BONNE



Système de ventilation

AUCUN



Utilisation d'énergies renouvelables

NON

Version du protocole : 02-sept.-2024
Version du logiciel de calcul : 5.0.1

Évaluation énergétique

Surface de plancher chauffé (A_{Ch}) :

242 m²



Consommation finale d'énergie :

87 681 kWh/an
362 kWh/m².an



Consommation totale d'énergie primaire (E_{Total}) :

87 681 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire (E_{Spec}) :

E

362 kWh/m².an

Énergie renouvelable produite sur site :

0 %



Impact sur le changement climatique

Émissions de CO₂ totales, sur le cycle de vie du bâtiment :

-

Émissions de CO₂ opérationnelles, lors de l'utilisation du bâtiment :

74 kg CO₂/m².an

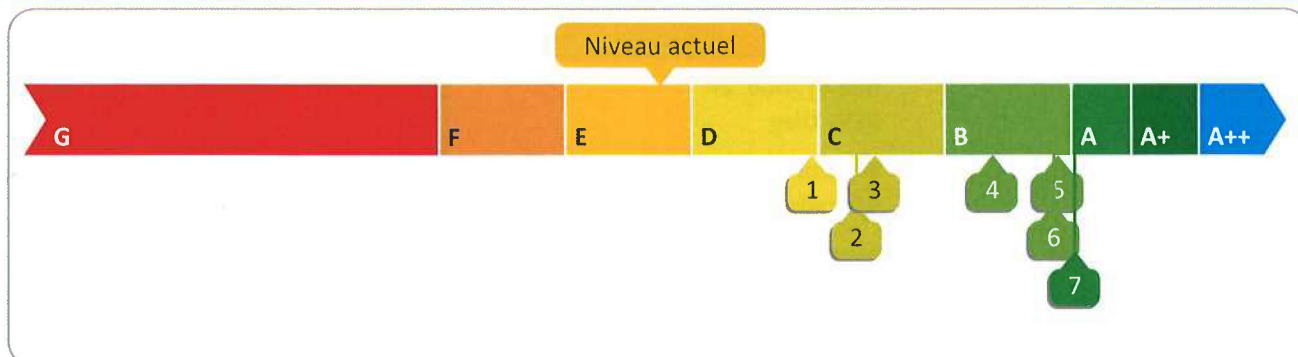
Certificateur

Certifié par **CHANTINNE Elodie**
Certificateur agréé n° **CERTIF-P2-00545**

Signature du certificateur

Digitally signed by Elodie Chantinne (Signature)
Date: 2026.09.02 08:53:57 CEST
Reason: PACE

MON PARCOURS DE RÉNOVATION VERS LE LABEL A



DÉTAIL DES ÉTAPES

Étapes ⁽¹⁾	Éléments concernés	Mesures	Label avant	Label après	Prix indicatif ⁽²⁾ moyen (HTVA)
1	 Toitures présentant un niveau d'isolation très insuffisant	121 m ² de toitures à isoler	E	D	5.500 - 15.900 €
+					
2	 Planchers et éléments associés présentant un niveau d'isolation très insuffisant	40 m ² de plancher à isoler 26 m ² de murs à isoler	D	C	5.700 - 11.500 €
+					
3	 Ouvertures présentant un niveau d'isolation insuffisant	18 m ² d'ouvertures à remplacer	C	C	3.200 - 7.500 €
+					
4	 Murs présentant un niveau d'isolation insuffisant	238 m ² de murs à isoler	C	B	35.100 - 84.300 €
+					
5	 Étanchéité à l'air et ventilation	Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air et mise en place d'un système de ventilation type D	B	B	6.500 - 8.000 €
+					
6	 Chauffage et eau chaude sanitaire	Mise en place d'une pompe à chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire	B	B	7.200 - 9.000 €

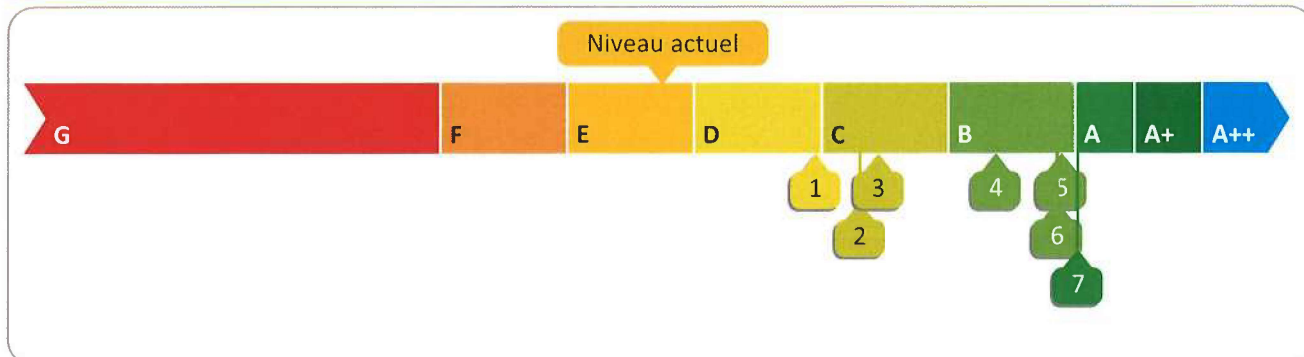
SUITE DES ÉTAPES SUR LA PAGE SUIVANTE

(1) L'ordre des étapes proposées est défini automatiquement par le logiciel, notamment en fonction de l'importance des déperditions. Pour un parcours rénovation personnalisé, faites appel à un auditeur logement.

(2) Ce parcours de rénovation intègre des intervalles de prix des travaux. En effet, selon la technique de rénovation choisie, le prix peut sensiblement varier. Voir la dernière page du certificat pour plus de précisions sur ce qui est compris ou pas dans ces estimations.

(3) Voir la dernière page de ce document pour comprendre l'objectif du parcours de rénovation vers le label A.

MON PARCOURS DE RÉNOVATION VERS LE LABEL A



DÉTAIL DES ÉTAPES

Étapes ⁽¹⁾	Éléments concernés	Mesures	Label avant	Label après	Prix indicatif ⁽²⁾ moyen (HTVA)
7 	Énergies renouvelables	Installation photovoltaïque 2 kWc			3.800 - 4.700 €

ESTIMATION DES TRAVAUX VERS LE LABEL PEB A ⁽³⁾

Budget indicatif moyen (HTVA) pour atteindre le label PEB A pour ce logement :
67.000 - 140.900 €⁽²⁾

(1) L'ordre des étapes proposées est défini automatiquement par le logiciel, notamment en fonction de l'importance des déperditions. Pour un parcours rénovation personnalisé, faites appel à un auditeur logement.

(2) Ce parcours de rénovation intègre des intervalles de prix des travaux. En effet, selon la technique de rénovation choisie, le prix peut sensiblement varier. Voir la dernière page du certificat pour plus de précisions sur ce qui est compris ou pas dans ces estimations.

(3) Voir la dernière page de ce document pour comprendre l'objectif du parcours de rénovation vers le label A.



COMPRENDRE ET ANALYSER L'ÉVALUATION ÉNERGETIQUE DE MON LOGEMENT

Le volume protégé

Le volume protégé n'est pas déterminé arbitrairement par le certificateur ; celui-ci doit respecter le protocole de collecte des données défini par l'Administration. De façon simplifiée, le volume protégé comprend généralement tous les locaux du logement pouvant être chauffés directement ou indirectement.

Description du volume protégé du logement par le certificateur :

Le volume protégé certifié comprend l'entiereté du rez-de-chaussée et du 1er étage de l'habitation. Seuls la cave, le garage et le grenier en sont exclus (non étanches air/eau)

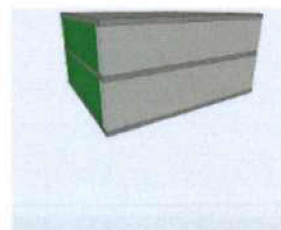


Illustration du volume protégé

Le volume protégé de ce logement est de 719 m³.

Toutes les recommandations d'améliorations reprises dans ce certificat sont basées sur ce volume protégé et sur les parois qui le délimitent. Dans certains cas, il serait judicieux de modifier les limites du volume protégé ; soit pour réduire le volume chauffé ; soit pour faciliter la mise en oeuvre de l'isolation ; ou encore en raison d'une modification de l'usage du bâtiment (par exemple ajout d'une chambre dans un grenier). Ces modifications ne peuvent pas être prises en compte dans le scénario de rénovation automatisé du certificat PEB. Si vous êtes dans cette situation, il est recommandé de faire appel à un auditeur logement pour réaliser des simulations adaptées à votre situation (voir la dernière page du certificat).

La surface de plancher chauffé

La surface de plancher chauffé est la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les surfaces sont calculées sur base des dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Pour les espaces mansardés (sous toiture), seules les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm sont prises en compte.

La surface de plancher chauffé de ce logement est de 242 m².

La consommation annuelle d'énergie primaire

La consommation annuelle d'énergie primaire comprend les consommations annuelles théoriques (exprimées en énergie primaire) nécessaires pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, les auxiliaires (ventilateurs et équipements de régulation) et la climatisation (si présente). L'énergie auto-produite (par exemple solaire) est déduite de la somme de ces postes.

Cette consommation théorique ne doit pas être comparée à la consommation réelle. En effet, elle est calculée sur base d'hypothèses standardisées et considère le chauffage de la totalité des espaces situés dans le volume protégé.

La consommation annuelle théorique d'énergie primaire de ce logement est de 87 681 kWh.

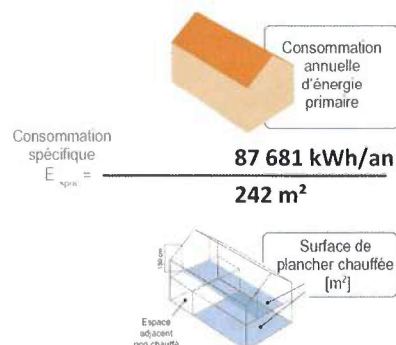
La consommation spécifique et le label énergétique

Le label énergétique est attribué en fonction de la consommation spécifique exprimée en kWh/(m².an), c'est-à-dire la consommation annuelle théorique d'énergie primaire divisée par la surface de plancher chauffé des espaces situés dans le volume protégé.

9 labels permettent de caractériser le résultat, du moins bon - catégorie G (pour un résultat supérieur à 510 kWh/m².an) au meilleur - catégorie A++ (pour un résultat inférieur à 0 kWh/m².an).

La consommation spécifique de ce logement est de 362 kWh/m².an.

Le label correspondant est :



ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS
PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE

INSUFFISANTE : 223 kWh/m².an

La performance de l'enveloppe est évaluée en fonction des besoins en chaleur du logement (appelés également besoins nets en énergie pour le chauffage).

Ces besoins :

- caractérisent la quantité d'énergie à délivrer (par le système de chauffage) pour maintenir le bâtiment à température ;
- dépendent principalement de la qualité de l'enveloppe du logement, à savoir de l'isolation thermique des parois, de l'étanchéité à l'air, de la qualité du système de ventilation, de la compacité du logement et de son orientation (apports solaires).

DESCRIPTION DE L'ENVELOPPE = 71% des déperditions

Code	Nom	Type	Surface	Présence isolation ⁽⁴⁾	Preuves	Valeur U (W/m ² K)	Évaluation	% de déperditions	Recommen- dations	Valeur U visée (W/m ² K)	Étape rénova- tion
Ensemble des toitures = 26% des déperditions											
T1	plancher vers combles	Plafond contre espace non chauffé	112 m ²	Non	-	2,1	Isolation très insuffisante	23%	À isoler	0,2	1
T2	plafond escalier vers combles	Plafond contre espace non chauffé	9 m ²	Non	-	3,1	Isolation très insuffisante	3%	À isoler	0,2	1
Ensemble des ouvertures = 8% des déperditions											
F2	Porte Bois	Porte	5 m ²	-	-	3,64	Performance très insuffisante	2%	-	-	
F3	Imposte vitrée Bois SV	Fenêtre bois Simple vitrage	1 m ²	-	-	5	Performance très insuffisante	< 1%	À remplacer ou revitrer	1,3	3
F4	Porte cave	Porte vers cave	2 m ²	-	-	2,94	Performance très insuffisante	< 1%	-	-	
F5	Porte combles/garage	Porte vers espace non chauffé	3 m ²	-	-	2,94	Performance très insuffisante	< 1%	-	-	
F1	Fenêtre PVC DV	Fenêtre PVC Double vitrage	16 m ²	-	-	3,06	Performance insuffisante	5%	À remplacer ou revitrer	1,3	3

(4) Codes relatifs aux isolants : CELL = cellulose, CG = verre cellulaire, CH = chaume, EPS = polystyrène expansé, FV = fibres végétales, ICB = liège, MW = laine minérale, PEF = polyéthylène extrudé, PF = mousse phénolique, PRB = produit réfléchissant à bulles, PRM = produit réfléchissant multicouche, PUR/PIR = Polyuréthane, XPS = polystyrène extrudé



ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE (suite)

DESCRIPTION DE L'ENVELOPPE

Code	Nom	Type	Surface	(4) Présence isolation	Preuves	Valeur U (W/m²K)	Évaluation	% de déper- ditions	Recommen- dations	Valeur U visée (W/m²K)	Étape rénova- tion
Ensemble des murs							= 28% des déperditions				
M3	Cloison vers cave	Mur contre cave	5 m²	Non	-	3,2	Isolation très insuffisante	< 1%	À isoler	0,2	2
M4	Mur contre cave	Mur contre cave	8 m²	Non	-	2,2	Isolation très insuffisante	< 1%	À isoler	0,2	2
M5	Cloison vers grenier	Mur contre espace non chauffé	13 m²	Non	-	2,1	Isolation très insuffisante	3%	À isoler	0,2	2
M1	Maçonnerie pierre extérieure	Mur plein	180 m²	Non	-	1	Isolation insuffisante	18%	À isoler	0,2	4
M2	Maçonnerie pierre vers garage	Mur contre espace non chauffé	58 m²	Non	-	0,95	Isolation insuffisante	5%	À isoler	0,2	4
Ensemble des planchers							= 9% des déperditions				
P2	dalle/marches sur cave	Plancher sur cave	40 m²	Non	-	1,7	Isolation très insuffisante	3%	À isoler	0,2	2
P1	dalle sur sol	Plancher sur sol	81 m²	Non	-	0,7	Isolation légèrement insuffisante	6%	-	-	

(4) Codes relatifs aux isolants : CELL = cellulose, CG = verre cellulaire, CH = chaume, EPS = polystyrène expansé, FV = fibres végétales, ICB = liège, MW = laine minérale, PEF = polyéthylène extrudé, PF = mousse phénolique, PRB = produit réfléchissant à bulles, PRM = produit réfléchissant multicouche, PUR/PIR = Polyuréthane, XPS = polystyrène extrudé

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE (suite)

VENTILATION

= 20% des déperditions

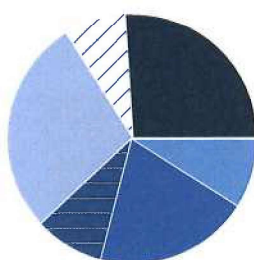
	Locaux secs	OAR ou OAM ⁽⁵⁾	Locaux humides	OER ou OEM ⁽⁵⁾	Évaluation	% de déperditions	Recommandation	Étape rénovation
<i>La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement.</i>	0 : séjour +1 : chambre 1 +1 : chambre 2 +1 : chambre 3 +1 : chambre 4	aucun aucun aucun aucun aucun	0 : sdb 0 : cuisine 0 : wc séparé	aucun aucun aucun	Absence de système de ventilation	20%	Mettre en place un système D composé d'OAM dans les locaux secs et d'OEM dans les locaux humides et équipé d'un récupérateur de chaleur.	5

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

= 9% des déperditions

	Description	Évaluation	% de déperditions	Recommandation	Étape rénovation
<i>Une mauvaise étanchéité à l'air contribue à une consommation énergétique plus importante.</i>	Le niveau d'étanchéité à l'air peut être objectivé par la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air appelé aussi «Blower Door Test». Il permet de quantifier la quantité d'air qui s'enfuit par les «trous» de l'enveloppe (dessous de portes, raccords entre les parois, ...) et d'identifier les fuites d'air principales. Absence de test réalisé pour ce logement.	En l'absence de test : « Valeur par défaut défavorable de 12 m ³ /(h.m ²) considérée »	9%	Soigner l'étanchéité à l'air lors des travaux, réaliser un test d'étanchéité à l'air et valoriser son résultat.	5

BILAN DES DÉPERDITIONS



Toitures	26%
Ouvertures	8%
Murs	28%
Planchers	9%
Ventilation	20%
Étanchéité à l'air	9%

(5) Les locaux secs doivent être équipés d'ouvertures d'alimentations réglables (OAR) ou d'ouvertures d'alimentation mécaniques (OAM). Les locaux humides doivent être équipés d'ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou d'ouvertures d'évacuation mécaniques (OEM).

ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS
PERFORMANCE DES SYSTÈMES
Performance des installations de chauffage

SATISFAISANTE
64% de rendement

La performance des installations de chauffage est évaluée de façon globale, en tenant compte des **caractéristiques du producteur de chaleur**, de la **régulation**, de la qualité du système de **distribution**, du type de système d'émission et des pertes éventuelles du **stockage** de chaleur. Le rendement est exprimé en énergie primaire, c'est-à-dire qu'il tient compte du combustible utilisé et applique un facteur multiplicateur en fonction de celui-ci.

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

BONNE
62% de rendement

La performance des installations d'eau chaude sanitaire est évaluée de façon globale, en tenant compte des **caractéristiques du producteur de chaleur**, de sa **régulation**, du type et des **longueurs de conduites** de distribution ainsi que des pertes du système éventuel de **stockage** d'eau chaude sanitaire (boiler). Le rendement est exprimé en énergie primaire, c'est-à-dire qu'il tient compte du combustible utilisé et applique un facteur multiplicateur en fonction de celui-ci.

Utilisation d'énergies renouvelables

La présence de systèmes utilisant les énergies renouvelables va avoir une incidence sur les résultats du certificat PEB. Les systèmes **solaires thermiques**, **photovoltaïques**, les chauffages **biomasse**, les **pompes à chaleur** et les **cogénérations** sont pris en compte par la méthode de calcul. Certaines conditions doivent être remplies pour qu'ils apparaissent dans l'indicateur « énergies renouvelables ».

DESCRIPTION DES SYSTÈMES

Type	Description	Évaluation de la source d'énergie	Évaluation de la performance	Recommandations	Étape rénovation
Chauffage local	Poêle, propane/butane/GPL, date de fabrication inconnue (1)	Le système existant fonctionne avec de l'énergie fossile et devra dès lors être remplacé à moyen terme	Le système existant présente un rendement satisfaisant	Remplacer le poêle par un poêle à pellets récent.	6
Production d'eau chaude sanitaire avec stockage	Chauffe-eau instantané, propane/butane/GPL, fabriqué avant 2016 Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuisine, moins de 1 m de conduite	Le système existant fonctionne avec de l'énergie fossile et devra dès lors être remplacé à moyen terme	Le système existant présente un bon rendement	Remplacer le système existant par un boiler thermodynamique (pompe à chaleur eau chaude sanitaire)	6



ANNEXE TECHNIQUE - ANALYSE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

PERFORMANCE DES SYSTÈMES (suite)

DESCRIPTION DES SYSTÈMES

Type	Description	Évaluation de la source d'énergie	Évaluation de la performance	Recommandations	Étape rénovation
Production d'énergie : Photovoltaïque		-	-	Mettre en place une installation photovoltaïque de min 2 kWc	7



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Parcours de rénovation vers le label PEB A

Selon les prescriptions européennes, la classe PEB d'un bâtiment s'évalue sur une échelle allant du Label A au Label G. Le **Label PEB A correspond aux bâtiments à émissions nulles**, c'est-à-dire **sans recours aux énergies fossiles**. C'est la raison pour laquelle, pour atteindre ce Label A, quel que soit le rendement de vos systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire, s'ils sont alimentés par des énergies fossiles, une recommandation correspondra à leur remplacement par des systèmes décarbonés à haut rendement.

Un calendrier d'objectifs de label permettra de réglementer l'amélioration progressive des logements existants.

Le parcours de rénovation présenté dans ce certificat vous permet déjà de visualiser l'impact des travaux, étape par étape, sur le résultat de votre certificat PEB.

Énergie primaire

L'énergie primaire, c'est l'énergie qui est prélevée à la planète. Les pertes pour transformer les «matières premières énergétiques» en énergie utilisable dans le logement sont prises en compte.

L'électricité est fortement impactée par cette prise en compte car les pertes de transformation en centrale sont très importantes : en effet, pour obtenir 1 kWh d'électricité sur le réseau, il faut consommer 2,5 kWh d'énergie primaire.

Actuellement, pour les autres énergies utilisées dans le logement, la méthode de calcul considère les pertes de transformations comme négligeables.

Importance des preuves acceptables

Qu'il s'agisse du certificat de la situation existante ou des mises à jour après travaux, le certificateur ne pourra valoriser dans le certificat que les éléments qu'il peut constater visuellement ou pour lesquels vous disposez de preuves dites «acceptables». Il est dès lors essentiel de **conserver des preuves de tous les travaux réalisés** mais aussi, si nécessaire, de réaliser des sondages pour justifier de la situation de départ si des isolants sont déjà présents dans le logement. La liste des preuves acceptables est disponible sur le site <https://energie.wallonie.be> ou auprès de votre certificateur.

Estimation du prix des travaux

Le certificat intègre une première estimation du prix des travaux proposés pour atteindre le Label PEB A. Le prix est présenté sous forme d'un intervalle pour tenir compte des **différentes techniques d'isolation** possibles. Toutes les techniques de rénovation ne sont pas applicables à toutes les situations. Il se peut dès lors que les prix réels diffèrent de façon plus ou moins importante de ces **estimations qui ne sont qu'indicatives**.

Les prix considérés, correspondant à une estimation basée sur les prix du marché, incluent l'isolation et les finitions. Ils n'incluent pas les éventuels travaux techniques liés (déplacement d'équipements électriques par exemple), ni les frais généraux spécifiques (échafaudages, frais de voiries,...).

Selon les travaux retenus, un **permis d'urbanisme** pourrait être nécessaire. Renseignez vous auprès du service urbanisme de votre commune. Les frais d'établissement de plans et de suivi des travaux par un architecte ne sont pas non plus inclus.

Des aides peuvent contribuer au financement de vos travaux. Toutes les informations sont disponibles sur le site : <https://logement.wallonie.be>

Pour des conseils personnalisés

Si vous souhaitez bénéficier de conseils personnalisés et adaptés aux contraintes techniques de votre logement ou si vous souhaitez analyser la combinaison d'autres travaux pour atteindre le label PEB A, faites appel à un auditeur logement. Il vous aidera également à affiner l'estimation des travaux sur base des techniques de rénovation retenues.

La mission des auditeurs est payante, mais elle peut être prise en charge dans les aides évoquées ci dessus.

La réalisation d'un audit peut aussi être une condition d'accès préalable à certaines aides pour des travaux.



La liste des auditeurs agréés est disponible sur le site <http://energie.wallonie.be>



**Wallonie
énergie
Guichets**

Les guichets de l'énergie sont également à votre disposition pour répondre gratuitement à vos questions et vous aider à comprendre votre certificat PEB